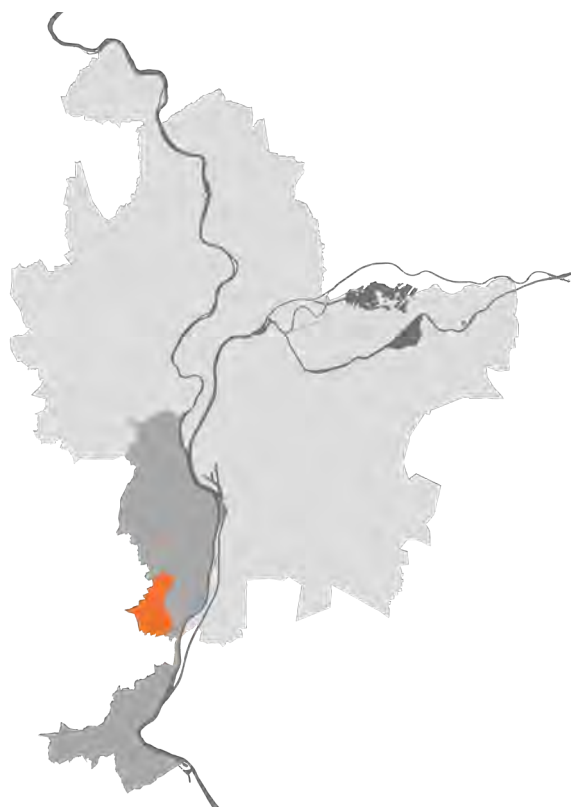


RÉVISION N°2
Approbation - 2019

CHARLY

RÈGLEMENT

C.3.2 Périmètres d'Intérêt Patrimonial



Propos introductifs

Patrimoines, identités et valeurs :

Au-delà d'un patrimoine remarquable, reconnu et préservé par différents outils relevant de l'Etat ou des collectivités (Sites Patrimoniaux Remarquables ou Monuments Historiques) se développe un patrimoine plus discret, dit ordinaire. Il est souvent présent dans notre environnement mais est peu remarqué et s'incarne en des formes matérielles et immatérielles diverses. Il s'agit d'un patrimoine pluriel, contrasté et vivant. Souvent méconnu, sa disparition laisse pourtant des séquelles et de son absence naît un manque.

Là où le patrimoine exceptionnel est unique, remarquable et assimilable à un chef d'œuvre, le patrimoine ordinaire est pluriel. Ce dernier existe dans sa relation au local et non pas dans une représentativité, une exemplarité, un prestige architectural. Patrimoine plus commun, attaché au quotidien, il est le témoignage de l'histoire d'un territoire, de son développement et de ses transformations.

L'enjeu de sa révélation est donc primordial, d'autant qu'il souffre d'une grande fragilité, due à son caractère ordinaire mais également à la pression de contextes urbains en forte mutation. A ce titre, le PLU-H joue un rôle de transmission d'un héritage à intégrer dans la construction de la ville de demain.

Identification et reconnaissance, révéler le patrimoine ordinaire :

La méthode d'identification des éléments patrimoniaux a été uniformisée sur les 59 communes de la Métropole de Lyon. Toutefois, ce recensement ne prétend pas à l'exhaustivité et traduit plutôt une représentativité, au regard de la diversité et de la richesse des territoires.

Il importe d'élargir le regard sur le patrimoine et sa place dans la ville. Il est également nécessaire d'avancer avec discernement en étant vigilant aux excès ; tout ne peut être patrimoine, puisque tout ne fait pas sens et ne se distingue pas du point de vue de l'intérêt collectif.

La diversité des paysages induit des formes urbaines nombreuses et variées. En conséquence, les typologies sont multiples. L'architecture résidentielle, qu'elle soit sous forme individuelle ou collective, est très présente et constitue l'une des principales catégories de patrimoine ordinaire qui se démarque par sa forte présence, son échelle « du quotidien », sa valeur sociale et mémorielle... Fortement mutables au regard de leur modestie, ces typologies n'en restent pas moins des marqueurs du paysage urbain et peuvent aussi constituer des inspirations pour les nouvelles constructions. Constitutifs du bien commun, ces ensembles servent l'intérêt collectif et sont porteurs de valeurs mémorielles, identitaires voire exemplaires. Certains d'entre eux correspondent à un milieu urbain, d'autres appartiennent à un patrimoine vernaculaire plutôt de type rural qui rappelle le quotidien d'un temps passé.

Les travaux de la Conservation du patrimoine du Département du Rhône (anciennement préinventaire des monuments et richesses artistiques) et du Service Régional de l'Inventaire ont largement alimenté les descriptifs des éléments identifiés ; tout comme certains ouvrages réalisés par les communes, associations communales, ou encore le syndicat mixte des Monts d'Or par exemple, qui ont servi de sources d'information.

Une démarche non exhaustive et un parti-pris :

Le parti-pris a été d'identifier des ensembles en privilégiant la traduction en périmètre d'intérêt patrimonial de ceux potentiellement plus menacés par l'évolution urbaine ou plus représentatifs du territoire, de la diversité des formes urbaines dans les secteurs où celle-ci est porteuse de valeurs d'identité. Ainsi, tous les secteurs patrimoniaux n'ont pas été systématiquement identifiés en PIP mais peuvent parfois faire l'objet d'une attention particulière en termes d'outils réglementaires, de type zonage, outils graphiques...

Ils délimitent des ensembles urbains, bâtis et paysagers constitués et cohérents.

Guide de lecture et mode d'emploi :

Dans ces périmètres, la collectivité souhaite sensibiliser toute intervention au respect de l'identité des quartiers, pour promouvoir une stratification du paysage urbain tout en conciliant innovation, créativité et respect de la ville existante. Les périmètres d'intérêt patrimonial sont à la fois une règle et des outils d'information et de dialogue entre la collectivité et les porteurs de projet, fondé, non seulement sur la règle, mais aussi une recherche qualitative à partir d'une connaissance partagée.

Chacun de ces PIP fait l'objet d'une fiche d'identification. Celle-ci précise les caractéristiques essentielles qui fondent l'intérêt patrimonial de ces ensembles. Elle comporte également des prescriptions qui visent à guider tout projet pour ces ensembles, pour concourir à mettre en valeur et révéler les caractéristiques patrimoniales de l'ensemble identifié.

Pour aller plus loin

- Le rapport de présentation, tome 1-partie 3, *les formes et qualités urbaines, le patrimoine bâti : un socle pour un développement urbain respectueux des « identités » locales* ;
- Le rapport de présentation, tome 3-partie 4, *le défi environnemental : aménager un cadre de vie de qualité en alliant valeur patrimoniale, nouvelles formes urbaines et offre de service et d'équipement* ;
- Le règlement, chapitre 4, *qualité urbaine et architecturale, définitions et règles*.

SOMMAIRE

PIP A1 - Le bourg - Charly-le-bas.....	p. 4
PIP A2 - Charly-le-haut.....	p.6
PIP A3 - Hameau de la Maçonnière.....	p.8
PIP A4 - Hameau de Frontigny.....	p.10

Identification

Localisation : Rue Maréchal Leclerc, route des Condamines, place de la mairie, rue de l'église

Typologie : Tissu de bourgs et villages

Valeur : Urbaine, historique et mémorielle



Caractéristiques à retenir

CONTEXTE :

- Le centre ancien est divisé en deux, Charly-le-Haut et Charly-le-Bas, de part et d'autres du château.
- Le tissu de Charly-le-bas se développe face à la mairie, le long de la rue Maréchal Leclerc puis route des Condamines et rue de l'église.

CARACTERISTIQUES :

- Cet ensemble est cohérent grâce à la préservation de son homogénéité et de son authenticité.
- Il s'organise autour de rues étroites avec des venelles perpendiculaires. Le paysage est minéral sur rue. Le bâti s'implante selon un parcellaire en lanières, cette caractéristique est très prégnante dans le rythme des façades. La seconde bande est bâtie à l'ouest et végétalisée à l'est (jardins).
- Cet ensemble est composé de maisons de ville de deux à trois travées verticales, implantées en front de rue de façon continue. L'épannelage est variable, l'édagement oscille entre un et deux niveaux au-dessus du rez-de-chaussée. Cette variation de la ligne de ciel est accentuée au sud de l'ensemble par le relief présent sur la rue de l'église.
- L'architecture est de facture modeste mais présente cependant quelques détails architecturaux, notamment sur

le bâtiment de la Poste. La mairie est mise en perspective par le traitement de l'espace public

- A noter la présence d'un ensemble de maisons rue des Condamines (entre les n°34 et 78), qui marque le paysage urbain par la succession de hauts porches à linteaux de bois et de portes en arc en plein cintre de pierre de taille moulurée. Le bâtiment en longueur (au n°64) est visible sur le cadastre napoléonien de 1822. De plus, il s'implante au coeur d'un parc de qualité planté de boisements remarquables.



Prescriptions

- **Prendre en compte l'identité et la cohérence du secteur en s'appuyant les caractéristiques décrites auparavant :**

- En cas de réhabilitation :

Les éléments de modénature à caractère patrimonial sont conservés et mis en valeur.

Les matériaux (couverture, menuiserie, enduits...) sont adaptés aux caractéristiques patrimoniales du bâtiment.

Les enduits sont adaptés dans leurs teintes et finitions au caractère patrimonial de l'immeuble.

L'intervention sur une façade est traitée de façon homogène sur l'ensemble du bâtiment (menuiserie, garde-corps, occultations...).

Il convient de préserver les principes d'occultation en adéquation avec les caractéristiques patrimoniales du bâtiments (exemples : jalousies, persiennes, volets bois, volets métalliques...) et le mobilier qui les accompagne (exemples : lambrequins, garde-corps ouvragés ...). Les volets roulants sont parfaitement intégrés et leur coffre n'est pas saillant par rapport au nu de la façade et est masqué par un dispositif de type lambrequin. Cependant, une réinterprétation contemporaine des dispositifs d'occultation traditionnels peut être envisagée.

- En cas de constructions neuves :

L'opération de constructions neuves respecte le paysage urbain à travers la prise en compte des principales caractéristiques décrites, tout en permettant une écriture contemporaine valorisant le caractère patrimonial de l'ensemble.

Sur les volumes principaux, seules les toitures à deux pans sont autorisées. Sur les volumes annexes, d'autres types de toitures sont admis. Toutefois, une attention particulière est portée à la typologie mise en oeuvre et aux matériaux employés afin de trouver une cohérence avec le tissu environnant.

Le rythme des façades des constructions s'appuie ou réinterprète la trame du parcellaire historique, caractéristique très prégnante dans le paysage urbain, à travers un travail de modénature ou de volumétrie générale du bâti.

- **Organiser les extensions et constructions annexes de manière à ne pas dénaturer la cohérence d'ensemble**

Les extensions prennent en compte les caractéristiques patrimoniales du bâtiment. Elles sont en cohérence avec l'identité de la rue et s'implantent de manière à en limiter l'impact sur le paysage urbain.

Les surélévations font l'objet d'une attention d'insertion, notamment en termes d'impact paysager.

- **Préserver la qualité paysagère**

Mettre en valeur les caractéristiques végétales.

Identification

Localisation : Rue de l'église, rue Pierre Juffet, chemin des Flachères

Typologie : Tissu de bourgs et villages

Valeur : Urbaine, paysagère et historique



Caractéristiques à retenir

CONTEXTE :

- Cet ensemble concerne le tissu historique de Charly-le-Haut concentré autour de l'église du bourg et principalement développé le long de la rue Juffet.
- L'entrée du bourg est marquée par la présence du manoir Foudras et de l'église romane dont les origines remontent au XIII^e siècle. A noter la présence de vestiges médiévaux, dont la croix de Contentin de 1512, dans son jardin.
- Le Périmètre d'Intérêt Patrimonial (PIP) comprend des Eléments Bâti Patrimoniaux (EBP) identifiés au PLU-H.

niveau aménagé dans les combles.

- L'architecture est de facture modeste, cependant les bâtiments présentent quelques éléments architecturaux et de modénature qui traduisent le caractère historique de l'ensemble : tour de guet, fenêtres à meneaux, arcs en accolade, construction en galets, portails de bois cloutés, peintures métalliques ouvragées ...
- Le caractère patrimonial de l'ensemble provient de son ancienneté et authenticité mais également de la présence d'éléments remarquables (tour de Gadagne, Thibaude, Manoir de Foudras, église romane...).

CARACTERISTIQUES :

- Le bâti est implanté en front de rue, de façon continue. A noter la présence de quelques constructions en seconde bande, précédées d'une cour fermée. Les rues étroites sont marquées par la présence des murs, porches et portails.
- Le parcellaire en lanières détermine le rythme des façades sur rue. L'implantation en front de rue permet de ménager des espaces verts (jardins) dans les arrières de parcelles. En cœur d'îlot, les propriétés sont closes par des murs, qui délimitent les jardins, ce qui marque davantage le parcellaire.
- Les épannelages varient d'un demi-niveau. Les constructions comptent un étage parfois augmenté d'un



Prescriptions

- **Prendre en compte l'identité et la cohérence du secteur en s'appuyant les caractéristiques décrites auparavant :**

- En cas de réhabilitation :

Les éléments de modénature à caractère patrimonial sont conservés et mis en valeur.

Les matériaux (couverture, menuiserie, enduits...) sont adaptés aux caractéristiques patrimoniales du bâtiment.

Les enduits sont adaptés dans leurs teintes et finitions au caractère patrimonial de l'immeuble.

L'intervention sur une façade est traitée de façon homogène sur l'ensemble du bâtiment (menuiserie, garde-corps, occultations...).

Il convient de préserver les principes d'occultation en adéquation avec les caractéristiques patrimoniales du bâtiments (exemples : jalousies, persiennes, volets bois, volets métalliques...) et le mobilier qui les accompagne (exemples : lambrequins, garde-corps ouvragés ...). Les volets roulants sont parfaitement intégrés et leur coffre n'est pas saillant par rapport au nu de la façade et est masqué par un dispositif de type lambrequin. Cependant, une réinterprétation contemporaine des dispositifs d'occultation traditionnels peut être envisagée.

- En cas de constructions neuves :

L'opération de constructions neuves respecte le paysage urbain à travers la prise en compte des principales caractéristiques décrites, tout en permettant une écriture contemporaine valorisant le caractère patrimonial de l'ensemble.

Sur les volumes principaux, seules les toitures à deux ou quatre pans sont autorisées. Sur les volumes annexes, d'autres types de toitures sont admis. Toutefois, une attention particulière est portée à la typologie mise en oeuvre et aux matériaux employés afin de trouver une cohérence avec le tissu environnant.

Seul le volume-enveloppe de toiture et couronnement (VETC) bas est admis

Le rythme des façades des constructions s'appuie ou réinterprète la trame du parcellaire historique, caractéristique très prégnante dans le paysage urbain, à travers un travail de modénature ou de volumétrie générale du bâti.

- **Organiser les extensions et constructions annexes de manière à ne pas dénaturer la cohérence d'ensemble**

Les extensions prennent en compte les caractéristiques patrimoniales du bâtiment. Elles sont en cohérence avec l'identité de la rue et s'implantent de manière à en limiter l'impact sur le paysage urbain.

Étant donné l'étroitesse de la rue Juffet, les surélévations ne sont pas autorisées.

- **Préserver la qualité paysagère**

Mettre en valeur les caractéristiques végétales.

Périmètre d'intérêt patrimonial

Hameau de la Maçonnière

Identification

Localisation : Rue et impasse de la Maçonnière ; chemin des Ferratières

Typologie : Tissu compact de hameau

Valeur : Urbaine, historique et mémorielle



Caractéristiques à retenir

CONTEXTE :

- Ce périmètre concerne un ensemble rural concentré au carrefour de la rue de la Maçonnière et du chemin des Ferratières.
- Cet ensemble se développe à l'est et dans le prolongement de Charly-le-Haut.

vocabulaire rural (mur, porche, portail). Les façades sont lisses et ne présentent pas de modénature.

CARACTERISTIQUES :

- Le bâti s'implante en front de rue, de façon continue autour de rues étroites. Le paysage urbain est marqué par les murs pignons et les murs d'enceinte des propriétés.
- La trame parcellaire en lanières est très prégnante dans le paysage urbain.
- L'implantation en front de rue permet à des jardins de petites dimensions de se développer en arrière de parcelles.
- Ce hameau est aujourd'hui entouré par le développement du tissu pavillonnaire et de petits collectifs.
- Les gabarits sont simples, les maisons se composent de deux ou trois travées verticales. L'épannelage est très régulier, de hauteur moyenne. La ligne de ciel est continue sur quelques séquences. Les constructions de manière générale comptent un étage.
- L'architecture est de facture modeste et emploie un



Prescriptions

- **Prendre en compte l'identité et la cohérence du secteur en s'appuyant les caractéristiques décrites auparavant :**

- En cas de réhabilitation :

Les éléments de modénature à caractère patrimonial sont conservés et mis en valeur.

Les matériaux (couverture, menuiserie, enduits...) sont adaptés aux caractéristiques patrimoniales du bâtiment.

Les enduits sont adaptés dans leurs teintes et finitions au caractère patrimonial de l'immeuble.

L'intervention sur une façade est traitée de façon homogène sur l'ensemble du bâtiment (menuiserie, garde-corps, occultations...).

Il convient de préserver les principes d'occultation en adéquation avec les caractéristiques patrimoniales du bâtiments (exemples : jalousies, persiennes, volets bois, volets métalliques...) et le mobilier qui les accompagne (exemples : lambrequins, garde-corps ouvragés ...). Les volets roulants sont parfaitement intégrés et leur coffre n'est pas saillant par rapport au nu de la façade et est masqué par un dispositif de type lambrequin. Cependant, une réinterprétation contemporaine des dispositifs d'occultation traditionnels peut être envisagée.

- En cas de constructions neuves :

L'opération de constructions neuves respecte le paysage urbain à travers la prise en compte des principales caractéristiques décrites, tout en permettant une écriture contemporaine valorisant le caractère patrimonial de l'ensemble.

Sur les volumes principaux, seules les toitures à deux pans sont autorisées. Sur les volumes annexes, d'autres types de toitures sont admis. Toutefois, une attention particulière est portée à la typologie mise en oeuvre et aux matériaux employés afin de trouver une cohérence avec le tissu environnant.

Seul le volume-enveloppe de toiture et couronnement (VETC) bas est admis.

Le rythme des façades des constructions s'appuie ou réinterprète la trame du parcellaire historique, caractéristique très prégnante dans le paysage urbain, à travers un travail de modénature ou de volumétrie générale du bâti.

- **Organiser les extensions et constructions annexes de manière à ne pas dénaturer la cohérence d'ensemble**

Les extensions prennent en compte les caractéristiques patrimoniales du bâtiment. Elles sont en cohérence avec l'identité de la rue et s'implantent de manière à en limiter l'impact sur le paysage urbain.

Les surélévations font l'objet d'une attention d'insertion, notamment en termes d'impact paysager.

- **Préserver la qualité paysagère**

Mettre en valeur les caractéristiques végétales.

Identification

Localisation : Route de Frontigny, chemin de château de Moleise

Typologie : Tissu compact de hameau

Valeur : Urbaine, paysagère et historique



Caractéristiques à retenir

CONTEXTE :

- Le hameau de Frontigny est situé sur le plateau des Etangs.
- Le Périmètre d'Intérêt Patrimonial (PIP) comprend des Eléments Bâti Patrimoniaux (EBP) identifiés au PLU-H.

et de modénature qui traduisent le caractère historique du hameau : tour de guet, fenêtres à meneaux, portails, écusson, génoise...

- Cet ensemble offre de nombreuses vues sur le grand paysage du plateau agricole.

CARACTERISTIQUES :

- Le hameau s'est développé au croisement de la route de Frontigny et du chemin du Château de Moleise.
- Cet ensemble est cerné de grandes propriétés et de terres agricoles, ce qui lui donne une forte identité paysagère. Cette qualité est accentuée par la présence de boisements dans les propriétés privées, très visibles depuis l'espace public.
- Il se caractérise par un tissu rural ancien compact, constitué essentiellement de maisons des champs et maisons de ville, implantées de part et d'autre de rues étroites. Le bâti s'organise autour de cours. La rue est marquée par le paysage des murs, pignons et de clôtures, fermant des cours percées de hauts portails.
- La volumétrie est simple. L'épannelage est variable, les constructions comptent un étage ponctuellement augmenté d'un niveau de combles aménagés.
- L'architecture est de facture modeste, cependant les bâtiments présentent quelques éléments architecturaux



Prescriptions

- **Prendre en compte l'identité et la cohérence du secteur en s'appuyant les caractéristiques décrites auparavant :**

- En cas de réhabilitation :

Les éléments de modénature à caractère patrimonial sont conservés et mis en valeur.

Les matériaux (couverture, menuiserie, enduits...) sont adaptés aux caractéristiques patrimoniales du bâtiment.

Les enduits sont adaptés dans leurs teintes et finitions au caractère patrimonial de l'immeuble.

L'intervention sur une façade est traitée de façon homogène sur l'ensemble du bâtiment (menuiserie, garde-corps, occultations...).

Il convient de préserver les principes d'occultation en adéquation avec les caractéristiques patrimoniales du bâtiments (exemples : jalousies, persiennes, volets bois, volets métalliques...) et le mobilier qui les accompagne (exemples : lambrequins, garde-corps ouvragés ...). Les volets roulants sont parfaitement intégrés et leur coffre n'est pas saillant par rapport au nu de la façade et est masqué par un dispositif de type lambrequin. Cependant, une réinterprétation contemporaine des dispositifs d'occultation traditionnels peut être envisagée.

- En cas de constructions neuves :

L'opération de constructions neuves respecte le paysage urbain à travers la prise en compte des principales caractéristiques décrites, tout en permettant une écriture contemporaine valorisant le caractère patrimonial de l'ensemble.

Sur les volumes principaux, seules les toitures à deux pans sont autorisées. Sur les volumes annexes, d'autres types de toitures sont admis. Toutefois, une attention particulière est portée à la typologie mise en oeuvre et aux matériaux employés afin de trouver une cohérence avec le tissu environnant.

Seul le volume-enveloppe de toiture et couronnement (VETC) bas est admis

Le rythme des façades des constructions s'appuie ou réinterprète la trame du parcellaire historique, caractéristique très prégnante dans le paysage urbain, à travers un travail de modénature ou de volumétrie générale du bâti.

- **Organiser les extensions et constructions annexes de manière à ne pas dénaturer la cohérence d'ensemble**

Les extensions prennent en compte les caractéristiques patrimoniales du bâtiment. Elles sont en cohérence avec l'identité de la rue et s'implantent de manière à en limiter l'impact sur le paysage urbain.

Les surélévations font l'objet d'une attention d'insertion, notamment en termes d'impact paysager.

- **Préserver la qualité paysagère**

Mettre en valeur les caractéristiques végétales.

Les murs anciens de qualité (en pierre, galets ou pisé) et les clôtures anciennes à caractère patrimonial (en béton moulé à décor, en ferronnerie) sont conservés. Tout nouveau mur ou nouvelle clôture participe à la cohérence de l'ensemble.